



## COMITE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ASSE - VAIRES - VERDON

Grand Rue - Ancienne mairie-école – 04170 LA MURE ARGENS  
04 92 89 02 13 / 06 87 51 11 84 04 92 30 57 96  
abousseaul@ahp.chambagri.fr

LA MURE ARGENS, le 10 avril 2020

Madame, Monsieur,

Le SYDEVOM (Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères) et le CCAPV nous ont alerté sur la présence de déchets agricoles (ficelles, filets de fourrage, filets de clôture) dans les conteneurs de tri, ce qui n'est pas sans conséquences sur les infrastructures du centre de tri : arrêt de la chaîne de tri, casse du matériel, départ d'incendie...

Afin d'éviter ces incidents, nous vous demandons de porter une attention particulière au tri de vos déchets agricoles : ficelles, filets de fourrage et filets de clôture. Il existe des filières de récupération de ce matériel que nous vous demandons de suivre :

- **Les filets de clôture** doivent être déposés en déchetterie (ne surtout pas mettre dans les poubelles de tri jaune),
- **Les ficelles et filets de fourrage** doivent être ramenés sur le site « Alpes Sud de Saint André » lors des collectes ADIVALOR. En effet, ces déchets peuvent être recyclés. Ces collectes sont prévues en juin 2020 (date à confirmer) et les 17-18 novembre 2020. Pour plus d'information sur les collectes de déchets agricoles, vous pouvez consulter le site internet de la Chambre d'agriculture (<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-haute-provence/vous-etes-agriculteur/optimiser-vos-pratiques/la-collecte-des-dechets-agricoles/>)  
*Attention : il ne faut pas mélanger les ficelles et filets de conditionnement dans le même sac. Pour se procurer des sacs, prenez contact avec votre distributeur agricole.*

Nous comptons sur vous,

Cordialement,

Les Co-Présidents du C.D.A.,

Cécile GROULET

Frédéric CHAILLAN